



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets

Vendredi 4 avril 2025 à 9h30 – Salle du Conseil de la
Communauté de Communes Loire Layon Aubance
Thouarcé – BELLEVIGNE-EN-LAYON

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS -

- Collège 1 : des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (31 membres – 12 voix délibératives) :

Membres du collège 1								
	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
1	Région des Pays-de-la-Loire	Monsieur le Conseiller Régional	Eric	TOURON			X	
2	Région Nouvelle-Aquitaine	Monsieur le Conseiller Régional	Emmanuel	CHARRÉ			X	
3	Conseil Départemental de Maine-et-Loire	Madame la Conseillère Départementale	Brigitte	GUGLIELMI	✓			
4	Conseil Départemental des Deux-Sèvres	Madame la Conseillère Départementale	Claire	PAULIC		X		à PLAGOGUÉE
5	Etablissement Public Loire	Monsieur	Jean-Paul	PAVILLON		X		
6	Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine	Monsieur	Michel	PONCHANT		X		
7	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Président	Dominique	PERDRIEAU	✓			
8	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	Jean-Jacques	DERVIEUX		X		
9	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	François	PELLETIER	✓			de E.LEROUX
10	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	Jean-Pierre	COCHARD		X		
11	Syndicat Layon Aubance Louets	Madame la Vice-Présidente	Odile	GINESTET		X		
12	CA Mauges Communauté	Monsieur le Vice-Président	Yannick	BENOIST	✓			
13	CC Loire Layon Aubance	Monsieur le Président	Marc	SCHMITTER		X		
14	CA Agglo du Choletais	Monsieur le Vice-Président	Christophe	PIET			X	
15	CU Angers Loire Métropole	Madame la Conseillère Communautaire	Christelle	CAILLEUX	✓			
16	CA Saumur Val de Loire	Monsieur le Vice-Président	Eric	MOUSSERION		X		
17	CA Bocage Bressuirais	Monsieur le Conseiller Communautaire	Pascal	LAGOGUÉE	✓			de L.J DUGAS de C.PAULIC
18	CC du Thouarsais	Monsieur le Maire délégué de Cersay	Luc-Jean	DUGAS		X		à PLAGOGUÉE
19	Commune de Bellevigne-en-Layon	Monsieur l'adjoint	Philippe	CESBRON		X		
20	Commune de Chalonnes-sur-Loire	Monsieur le conseiller municipal délégué	Vincent	LAVENET		X		
21	Commune de Beaulieu-sur-Layon	Madame le Maire	Martine	CHAUVIN			X	
22	Commune de Chemillé-en-Anjou	Monsieur le Maire	Hervé	MARTIN	✓			de P.GRENOUILLEAU
23	Commune de Chemillé-en-Anjou	Monsieur L'Adjoint	Patrice	GRENOUILLEAU		X		à H.MARTIN
24	Commune de Doué-en-Anjou	Monsieur L'Adjoint	Jacques	CONCHON	✓			
25	Commune de Gennetton	Monsieur le conseiller municipal	Dominique	MARY			X	
26	Commune de St Paul-du-Bois	Monsieur le Maire	Olivier	VITRE			X	
27	Commune de Lys-haut-Layon	Monsieur l'Adjoint	Benoit	PIERROIS			X	
28	Commune de Brissac-Loire-Aubance	Monsieur l'élu	Eric	LEROUX		X		à F.PELLETIER
29	Commune de Soulaines-sur-Aubance	Monsieur le Maire	Robert	BIAGI			X	
30	Commune de Denée	Monsieur L'Adjoint	Daniel	MAUDET			X	
31	Commune de Blaison-St-Sulpice	Monsieur L'Adjoint	Pierre	BROSSELLIER			X	



- Collège 2 : des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (18 membres – 12 voix délibératives) :

Membres du collège 2								
	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
32	Fédération de Pêche de Maine et Loire	Monsieur le Président	Bernard	MERLIN	✓			
33	Fédération de Pêche des deux-Sèvres	Monsieur	Philippe	COURTIN	✓			
34	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de Maine & Loire	Monsieur le Président	Jacques	DE MAISONNEUVE	✓			
35	Association EDEN	Monsieur le Président	Bernard	MERLIN	✓			
36	Fédération Viticole Anjou Saumur	Monsieur	Jean-Christian	BONNIN		X		
37	Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire	Monsieur	Denis	ASSERAY	✓			
38	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire (CCI)	Monsieur	Michel	LANGEVIN	✓			
39	France Nature Environnement (FNE Anjou)	Monsieur	Yann	NICOLAS	✓			de la LPO
40	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE Loire Anjou)	Monsieur	Hervé	MENARD			X	
41	Association des irrigants Sud Loire Aubance	Monsieur le Président	Thierry	CHAILLOU		X		
42	Association pour la Sauvegarde des rives du Layon moyen et de ses affluents	Monsieur le Président	Pierre	BENEVILLE	✓			
43	Association des riverains de l'Aubance	Monsieur le Président	Pierre	CHALOPIN			X	
44	Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON49)	Monsieur le Président	Edmond	FROGER			X	
45	Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays-de-la-Loire (CEN)	Monsieur le Président	Alain	LAPLACE	✓			
46	Ligue de Protection des Oiseaux	Monsieur le Vice-Président	Jean-Pierre	MORON		X		à la FNE
47	Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir	Monsieur	Jean	CARTRON	✓			
48	Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin Loire Bretagne (AAPBBLB)	Monsieur	Alex	FAGAT			X	
49	L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)	Monsieur	Jonathan	MAZZARDI	✓			

- Collège 3 : des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés (8 membres – 4 voix délibératives) :

Membres du collège 3								
	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
50	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire	Représentant					X	
51	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays-de-la-Loire	Représentant	Camille	BURDIN		X		à l'AELB
52	Préfecture de Maine-et-Loire	Représentant					X	
53	Préfecture des Deux-Sèvres	Représentant					X	
54	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)	Représentant	Pascal	BONIOU	✓			de la DREAL PDL
55	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Pays-de-la-Loire	Représentant	Sophie	DURANDEAU-LAFFARGUE		X		
56	Office Français de la Biodiversité (OFB)	Représentant	Laurent	GUILLAUD	✓			
57	Direction Départementale des Territoires (DDT) de Maine-et-Loire	Représentant	Marc	ANDRÉ	✓			

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Syndicat Layon Aubance Louets :

- Mme Pascaline DELAUNAY, Animatrice SAGE-CLE,
- Mme Coralie DEBARRE, Technicienne de rivière,
- M. Antoine MONNIER, Technicien de rivière.

Autres :

- M. Marin LASSAU, Technicien Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire.



28 membres présents ou représentés sur les 57 membres de la Commission Locale de l'Eau sont comptabilisés.

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 avril à 9h30, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis en présentiel à la salle du Conseil, à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, à Thouarcé commune de BELLEVIGNE EN LAYON sur invitation du Président de la CLE, adressée par courrier électronique le 24 mars 2025.

La séance a été ouverte à 9h30 par M. PELLETIER Vice-Président, de la Commission Locale de l'Eau. Il informe les membres que M. DERVIEUX Président est excusé, il a eu un impératif familial ne lui permettant pas d'assurer cette réunion. M. PELLETIER indique que les membres excusés ne seront pas lus individuellement mais affichés à l'écran et annonce l'ordre du jour.

M. PELLETIER informe l'assemblée que la réunion de la Commission Locale de l'Eau est enregistrée afin de faciliter l'élaboration du compte-rendu. Aucune objection n'est formulée.

M. CONCHON est nommé secrétaire de séance.

Ce compte-rendu tient compte uniquement des échanges et compléments d'informations supplémentaires aux supports de présentation.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 31/01/2025,
2. Compte administratif 2024 et budget prévisionnel 2025,
3. Présentation du rapport d'activité 2024,
4. Présentation et validation du plan de communication/sensibilisation « SAGE 2025 »,
5. Vote des études complémentaires pour l'étude HMUC,
6. Présentation du programme prévisionnel des travaux milieux aquatiques 2025.

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 31/01/2025

Le compte-rendu est soumis aux membres de la Commission Locale de l'Eau (document envoyé le 17/02/2025 par courrier électronique).

Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu, il est adopté à l'unanimité.

2. Compte administratif 2024 et budget prévisionnel 2025

M. PELLETIER VP de la CLE explique les raisons de la sous-réalisation en investissement : Conditions météorologiques difficiles qui ont eu pour effet la suspension des travaux sur les cours d'eau, départ et arrivée d'agents, temps de préparation du nouveau contrat et bilan du contrat 22-24.

M.CARTRON de l'UFC que choisir s'interroge sur le turn-over des agents, il indique que les conditions météorologiques ne peuvent être maîtrisées mais que la gestion du personnel peut l'être.

M. PELLETIER VP de la CLE précise les conditions d'arrivée et de départ des agents : 2 départs sur



3 techniciens rivières et l'arrivée d'un 4ème technicien rivière (création de poste).

M. BENOIST élu, demande si on peut expliquer les moins 308 256 € en fonctionnement.

M. PELLETIER, VP de la CLE, explique que ce déficit résulte notamment d'une erreur d'imputation comptable en section d'investissement des subventions. A ce jour, les subventions étaient inscrites à la ligne 132 « *subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables* » alors même que les dépenses étaient amortissables.

Un travail va donc être mené par le SLAL, en relation avec les services de la DGFIP, pour inscrire les subventions en section d'investissement 131 « *subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables* » ou 133 « *fonds affectés à l'équipement amortissable* ».

L'intérêt de ce travail sera de pouvoir inscrire un montant en recettes de fonctionnement à la ligne 777 « *recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat* ».

Ce jeu d'écriture comptable aura notamment pour effet d'atténuer en partie la ligne 040 inscrite en dépense de la section de fonctionnement « *opérations d'ordre de transfert entre sections* » et ainsi faciliter le retour à l'équilibre de la section de fonctionnement.

M. BENOIST élu ajoute qu'il y a un excès d'investissement qui est très élevé du fait d'un basculement du fonctionnement en investissement.

M. PELLETIER VP de la CLE, confirme également que l'an dernier, la préfecture avait demandé au SLAL d'inscrire des travaux en fonctionnement. Il y a eu beaucoup plus de fonctionnement que prévu, ce qui explique que l'on se retrouve en fonctionnement en négatif. Pour 2025, les travaux seront mis en investissement. Il regrette que, selon les trésoreries, l'interprétation des textes soit différente, la règle devrait être identique pour tous.

M. NICOLAS de la FNE demande comment sont considérés les études ? il lui est répondu que si les études sont suivies de travaux elles sont mises en investissement, si elles restent au stade d'étude elles sont en fonctionnement.

3. Présentation du rapport d'activité 2024

Il est rappelé qu'il s'agit d'un document public qui peut être diffusé largement.

4. Présentation et validation du plan de communication/sensibilisation « SAGE 2025 »,

M. BONIOU de l'AELB précise qu'il y a toujours eu 2 budgets : un pour la communication et un pour la sensibilisation, ce qui est nouveau c'est le ciblage du public :

- 50% des dépenses au minimum doivent être à destination des élus et des décideurs (ce peut être des élus CAPDL, de la CCI, des propriétaires de plans d'eau etc.)
- la 2^{ème} priorité ce sont les usagers et en dernier le grand public, les scolaires et les formations professionnelles.

Il précise qu'il y a des tensions budgétaires en 2025. La priorité dans les SAGE, est le financement de l'animation, en second les études SAGE et à la fin seulement la communication.

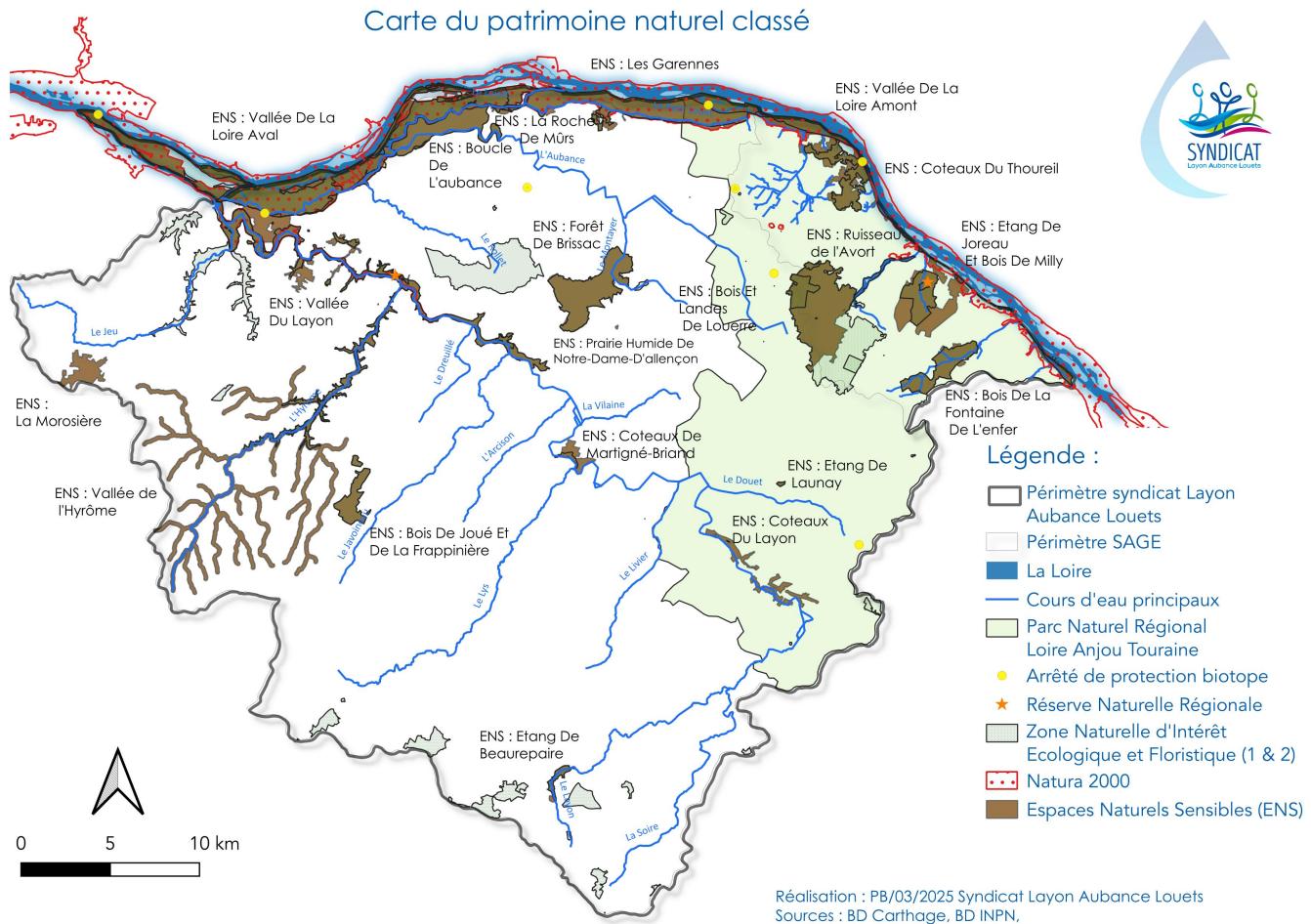
Pour la sensibilisation, il a été convenu avec les syndicats que dans la mesure du possible les dossiers de l'année 2025 soient basculés sur le contrat de 2024 (sous conditions qu'il reste des volumes de subventions non consommés) pour optimiser les décisions d'aide de 2025.

M. CARTRON de l'UFC QUE CHOISIR demande quels sont les Espaces Naturels Sensibles (ENS) gérés par le syndicat ? 2 ENS sont gérés par le SLAL : ENS Vallée de l'Hyrôme et ENS Vallée du Layon. Le



syndicat participe aussi à 2 autres plans de gestion : ENS Vallée de La loire Aval et ENS Vallée de la Loire Amont.

Ajout d'après réunion :



M. PELLETIER VP de la CLE demande l'avis des membres de la CLE sur ce projet de plan de communication et de sensibilisation.

A l'unanimité des membres présents un avis favorable est donné à ce plan de communication et de sensibilisation.

5. Vote des études complémentaires pour l'étude HMUC,

Mme DELAUNAY Animatrice SAGE, rappelle qu'un COPIL HMUC/PTGE a eu lieu le 7 mars dernier, l'objectif aujourd'hui n'est pas de refaire ce COPIL mais d'entériner le choix des études complémentaires par le vote de la CLE.

M. BONIOU de l'AELB apporte des précisions pour les réserves de substitutions, pour avoir un financement, il est nécessaire d'avoir un PTGE validé, pour le reste des actions s'il y a un PTGE en cours d'élaboration il y a des financements possibles de l'AELB (notamment pour les actions de sobriété).

M. BENOIST élu interroge l'AELB concernant la gestion collective, qu'est ce qui est financé ? l'AELB ne finance que l'OUGC et pas la gestion collective mandataire. Pour les réserves de substitution elles sont conditionnées à la validation du PTGE mais pas à l'OUGC, cela peut être une autre gestion collective.



Il est rappelé que le frein pour se mettre en OUGC, est qu'il s'agit d'une procédure lourde administrativement et financièrement, il est donc préférable d'avoir un nombre important d'agriculteurs (exemple Authion environ 600), afin que cette gestion soit acceptable pour les agriculteurs (financièrement).

Les 4 études complémentaires sont énoncées. M. PELLETIER VP de la CLE rappelle les votes du CoPil, votes portant uniquement sur les 3 études non obligatoires

Votes du COPIl du 7 mars : (au total 37 membres présents ou représentés)

Vote 1 – Etude eaux souterraines Aubance : (33 votants)

- 32 favorables
- 1 abstention

Vote 2 – Etude eaux souterraines Hyrôme : (37 votants)

- 19 favorables
- 4 défavorables
- 14 abstentions

Vote 3 – Etude vulnérabilité activités socio-économiques et environnementales au manque d'eau : (36 votants)

- 26 favorables
- 8 défavorables
- 2 abstentions

M. BENEVILLE de l'association pour la sauvegarde des rives Layon aval et ses affluents demande si l'on peut avoir des explications complémentaires sur l'Hyrôme pourquoi il y a eu 14 abstentions ?

Raisons évoquées :

- Il n'y a qu'un seul piézomètre sur le socle, faible pour pouvoir assurer la robustesse des données ;
- Il y a un travail en cours sur l'acquisition des données des prélèvements avec un pas de temps journalier ou mensuel. Ces données ne seront disponibles que fin 2025 voire 2026 ;
- Manque de connaissance sur le socle (peu de forages).

Il est rappelé qu'au niveau géologie sur la partie Ouest on est sur le socle armoricain (poche d'eau), l'eau ne circule pas aussi bien que sur l'Aubance ou l'on est sur le Cénomanien (sédimentaire) on a beaucoup plus d'eau.

Cette étude semblait un peu prématurée à l'heure actuelle.

M. ANDRE de la DDT, apporte des précisions sur cette étude :

- Il précise qu'il y a une étude de 2024 du BRGM qui a permis de déterminer la contribution de la nappe à l'alimentation du cours d'eau de l'Hyrôme.
- Cette étude complémentaire permettrait de voir quels seraient les volumes mobilisables dans la nappe du socle, à l'échelle de la masse d'eau.
- La difficulté est de savoir si le BRGM aura la capacité pour déterminer le volume mobilisable à partir des données dont on dispose.
- L'étude permettrait de déterminer étant donné que la masse d'eau est en tension si des



prélèvements hivernaux pourraient être compensés dans des conditions environnementalement acceptables.

Aujourd'hui, il s'agit de faire voter le principe de cette étude, ensuite il faudra préciser les conditions techniques avec le BRGM.

Il indique qu'il y a une possibilité que l'étude soit non conclusive. En deuxième temps, il faudra aussi étudier la distance des forages au cours d'eau pour étudier les différentes connexions.

Mme DELAUNAY animatrice rappelle que les études seront lancées en fonction de leur priorité, les 2 études obligatoires seront lancées en premier, puis les autres non obligatoires ensuite.

M. BONIOU de l'AELB indique qu'il n'y pas de sujet sur les deux premières études complémentaires obligatoires pour terminer l'étude HMUC. Concernant l'étude pour l'Aubance il est aussi nécessaire de continuer le travail commencé. Pour la temporalité, le BRGM travaille déjà sur l'Aubance, cette étude sur l'Hyrôme est un peu prématurée.

M. ASSERAY de la CAPDL souhaite intervenir sur l'étude sur l'Aubance, étude pour laquelle on a déjà une partie des données, il est surpris de voir qu'il est nécessaire de rajouter 95 000€ pour la terminer, cette somme lui paraît démesurée.

M. PELLETIER VP de la CLE propose de revoir ce que comprend les 95 000€ et de voir pour une négociation avec le BRGM.

M. MARTIN élu, rappel le contexte du territoire de l'Hyrôme, il rappelle que pour les acteurs locaux économiques il est important de faire ses études qui peuvent apporter des réponses et des solutions.

M. GUILLAUD de l'OFB souhaite apporter un complément d'éléments qu'il avait déjà indiqué lors du CoPil du 07/03/2025, le territoire du socle est équipé d'un seul piézomètre, il ne faut pas s'attendre à avoir des résultats robustes.

M. BENOIST élu insiste sur le fait qu'il faut que l'on soit très attentif dans la communication qu'on réalise vis-à-vis de l'Hyrôme parce que le monde agricole est en attente de ces résultats. Il aimerait que l'on soit clair avec les utilisateurs de cette eau qu'ils soient industriels ou agricoles. A ce jour, leur situation est « angoissante », il est important de savoir si leur secteur économique est viable ou non.

M. DEMAISONNEUVE du syndicat départemental de la propriété rurale de Maine & Loire réitère qu'il trouve que les sommes en jeu sont très importantes. Il est d'accord qu'il faut des connaissances plus approfondies mais à quel prix. Il rappelle que le BRGM, c'est l'Etat et qu'on le paye déjà. Il est favorable à une négociation.

M. NICOLAS de la FNE, propose de déjà terminer les études obligatoires avant de lancer de nouvelles études, l'étude pour l'Hyrôme pourrait intervenir dans le cadre du PTGE. L'objectif, c'est bien de mieux gérer la ressource en eau, que ce soit pour les milieux ou les usagers. Il regrette que l'on ne voie pas des études sur qu'est-ce que l'on peut faire comme économie d'eau par exemple (cela est plus du ressort du PTGE).

M. PERDRIEAU élu confirme que la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si on valide le principe de réaliser l'étude ? Puis on pourra décider du calendrier ultérieurement, voir d'intégrer cette étude au PTGE. Concernant les montants, il rappelle que la CLE décide des études et le syndicat paye.



Concernant l'étude socio-économique proposée, il ne s'agit pas d'un doublon avec celle du PTGE. C'est une partie intéressante qui permet d'apaiser et puis de comprendre les enjeux pour les différents acteurs.

M. LAGOGUEE élu précise que lorsque l'on va arriver au terme de l'étude, il y aura des choix à faire entre les usages et le milieu, soit on privilégiera le milieu, soit on privilégiera les prélèvements cette étude est primordiale pour éclairer les membres sur les conséquences de leur choix.

M. NICOLAS FNE rappelle que depuis 50 ans on n'a pas privilégié le milieu et qu'il faudra demain faire avec moins dans tous les cas car le plan eau le demande.

Après ces échanges, M. PELLETIER VP de la CLE procède au vote à main levée :

Voici les résultats des votes :

	Vote 1 – Etude eaux souterraines Aubance :	Vote 2 – Etude eaux souterraines Hyrôme :	Vote 3 – Etude vulnérabilité activités socio-économiques et environnementales au manque d'eau
Votes du COPIL du 07/03/2025 au total 37 membres présents ou représentés	- 32 favorables - 1 abstention	- 19 favorables - 4 défavorables - 14 abstentions	- 26 favorables - 8 défavorables - 2 abstentions
Votes CLE du 04/04/2025 au total 28 membres présents ou représentés	- 24 favorables - 4 abstentions	- 16 favorables - 2 défavorables - 8 abstentions	- 21 favorables - 5 défavorables - 2 abstentions

6. Présentation du programme prévisionnel des travaux milieux aquatiques 2025.

Le programme prévisionnel est présent par Coralie DEBARRE, technicienne de rivière au syndicat Layon Aubance Louets.

M. CARTRON de l'UFC Que Choisir, demande comment sont choisis les sites où l'on réalise les travaux ?

Il constate que l'on ne part pas de l'amont pour aller vers l'aval.

Mme GUGLIELMI élue indique que cela peut-être le contraire pour la remontée piscicole on part plutôt de l'aval et non de l'amont.

Stratégie décidée par le syndicat, M. PERDRIEAU rappelle l'objectif de concentrer les efforts sur certaines masses d'eau pour les faire basculer en bon état, il évoque le cas de la masse d'eau du Jeu.

M. PELLETIER indique qu'il y a des travaux qui sont en cours depuis plusieurs années d'où les travaux épars sur le territoire. Certains travaux devraient être terminés mais sont toujours en cours, cas sur l'Aubance. Il est également nécessaire d'avoir l'accord des propriétaires, on y va parfois à



l'opportunité.

M. GUILLAUD de l'OFB rappelle que sur certains ENS du 49 les mairies peuvent préempter pour pouvoir acquérir les parcelles proches des cours d'eau. Toutefois, il est parfois préférable que les parcelles restent inaccessibles au public, voir laisser sur ces terres une gestion agricole que communale.

M. COURTIN de la Fédération de pêche du 79 demande au vu de tous les travaux, si le syndicat rencontre des difficultés pour trouver les entreprises de travaux. Mme DEBARRE technicienne indique que non c'est plutôt l'inverse, lors de la dernière consultation il y a eu 6 offres. Les consultations sont réalisées tôt dans la saison pour rapidement retenir les entreprises, mais en effet, certaines années il y avait plus de difficultés.

M. BONIOU de l'AELB rappelle l'accord de territoire en cours et remercie Marie JONCHERAY pour son travail.

L'ordre du jour étant épuisé, M. PELLETIER Vice-Président clos la réunion à 11h45.

